

## **Consultation sur la révision de la législation relative aux marchandises dangereuses**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 20 mars 2024 concernant l'objet mentionné sous rubrique et avons pris connaissance de ce dossier avec attention.

Suite à l'analyse menée par les divers services concernés, nous vous informons n'avoir pas de remarque particulière à formuler. Vous trouverez ci-joint le questionnaire y relatif complété dans ce sens.

Vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous souhaitons bonne réception du présent courrier et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 17 avril 2024

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUD

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

Annexe : ment.

**Questions sur les modifications apportées à la législation relative aux  
marchandises dangereuses**

Nous vous prions de nous renvoyer le questionnaire complété jusqu'au **22 avril 2024** par courriel à l'adresse : **gefahrgut@astra.admin.ch** ou par courrier postal à l'adresse : **Office fédéral des routes, c/o Beat Schmied, Pulverstrasse 13, 3063 Ittigen.**

**Auteur de l'avis :**

Canton : <input checked="" type="checkbox"/>	Commune : <input type="checkbox"/>	Association, organisation : <input type="checkbox"/>	Autre : <input type="checkbox"/>
Expéditeur : Canton de Neuchâtel			

**I. Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR ; RS 0.741.621)**

**1.1 Acceptez-vous les modifications apportées à l'ADR ?**

*Les parties contractantes de l'ADR peuvent refuser d'adopter les modifications dans leur ensemble, mais pas uniquement certaines d'entre elles.*

Oui                       Non                       Sans avis / non concerné

Remarques :
-------------

**1.2 Avez-vous d'autres remarques à apporter au sujet de l'ADR ?**

Oui                       Non                       Sans avis / non concerné

Remarques :
-------------

**II. Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR ; SR 741.621)**

**1. Appendice 1 de la SDR**

**2.1 Suppression du tableau A au ch. 1.1.3.1, let. a :**

Acceptez-vous de supprimer le tableau A et d'opter pour un système simplifié ?

Oui

Non

Sans avis / non concerné

Remarques :

**2.2 Modification du ch. 1.6.1.1 :**

Acceptez-vous la modification apportée à la disposition transitoire générale ?

Oui

Non

Sans avis / non concerné

Remarques :

**2.3 Modification du ch. 1.6.14.2 :**

Acceptez-vous la mise à jour du renvoi concernant l'abrogation de l'agrément de type pour les conteneurs-citernes ?

Oui

Non

Sans avis / non concerné

Remarques :

2.4 Modification du ch. 8.2.1 :

Acceptez-vous d'étendre l'exemption liée au certificat de formation ADR aux courses pour se rendre à un contrôle de véhicule effectuées avec des véhicules munis de batteries fixes fournissant de l'énergie hors de l'engin de transport, et à ces mêmes courses effectuées par des experts de la circulation ?

Oui

Non

Sans avis / non concerné

Remarques :

2.5 Modification du ch. 8.2.1.7.2 :

Acceptez-vous d'intégrer les exercices pratiques individuels dans la formation pour obtenir le certificat ADR relatif au transport national de matières radioactives ?

Oui

Non

Sans avis / non concerné

Remarques :

## 2. Appendice 3 de la SDR

3. Modification de l'appendice 3 concernant la liste des marchandises dangereuses dont le transport n'est autorisé qu'à certaines conditions :

Acceptez-vous de supprimer les conditions particulières relatives au n° ONU 3375 ?

Oui

Non

Sans avis / non concerné

Remarques :

4. Avez-vous d'autres remarques au sujet de la SDR ?

Oui

Non

Sans avis / non concerné

Remarques :